



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 AOÛT 2013



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le mercredi 28 août 2013 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents Mme la conseillère Diane Gargantini ainsi que MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Mme Déborah Bélanger.

La greffière, Mme Lucie Bourque, est aussi présente.

Mmes Nicole Bouffard, trésorière, et Colette Beaudoin, directrice du Service des loisirs et de la culture sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30. La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

301/28-08-13

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent reporter l'item suivant de l'ordre du jour à une séance ultérieure :

3. Rapport sur les lieux de captage d'eau souterraine de la Ville de Rivière-Rouge conformément aux exigences de l'article 25 du Règlement sur le captage des eaux souterraines – Mandat professionnel – Octroi de contrat

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Normand Gravel
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel qu'amendé, à savoir :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Avis de motion pour l'adoption du Règlement numéro 225 remplaçant le Règlement numéro 209 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal
3. Période de questions du public
4. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 225 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 209 IMPOSANT UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES OFFERTS PAR LE CAMPING MUNICIPAL

Le conseiller Normand Girouard donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 225 remplaçant le Règlement numéro 209 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 AOÛT 2013

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'est présent à la présente séance.

302/28-08-13

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit levée. Il est 19 h 33.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lucie Bourque
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse